

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE
UNIÃO AFRICANA

Addis Ababa, ETHIOPIA
Ext. 255

P. O. Box 3243

Telephone: 251-115-517 700

COMITÉ DES REPRÉSENTANTS PERMANENTS
Vingtième session ordinaire
12 – 15 juillet 2010
Addis-Abeba (Éthiopie)

PRC/9(XX)

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LE NEPAD

RAPPORT DU SOUS-COMITÉ SUR LE NEPAD

I. INTRODUCTION

1. La première réunion du Sous-comité du COREP sur le NEPAD pour 2010, s'est tenue le 11 juin 2010, au Siège de l'UA à Addis-Abeba (Éthiopie).

II. PARTICIPATION

2. Étaient présents, les États membres ci-après : Afrique du Sud, Algérie, Bénin, Congo, la Grande Jamahiriya arabe libyenne, Mali, Maurice, Mozambique, Nigeria, Ouganda, Rwanda, Sénégal, Tchad, et Zambie.

3. La Commission de l'Union africaine (CUA) a également pris part à cette réunion.

III. OUVERTURE

Remarques d'ouverture du Président du Sous-comité du COREP sur le NEPAD

4. Dans son allocution, S.E. le Général de division L.C. Pepani, Ambassadeur de la République d'Afrique du Sud et Représentant permanent auprès de l'Union africaine, a souhaité la bienvenue aux membres du Sous-comité et les a remerciés d'avoir promptement répondu à l'invitation, ce qui constitue la preuve de leur engagement et de leur volonté d'accompagner, jusqu'à son terme, les travaux du Sous-comité. Il a ajouté que les documents de travail étaient clairs et précis et a souhaité à tous les membres plein succès dans leurs travaux.

IV. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

5. Les membres du Sous-comité ont adopté l'ordre du jour ci-après :

- i Allocution d'ouverture ;
- ii Adoption de l'ordre du jour ;
- iii Examen et adoption du projet de programme de travail du Sous-comité sur le NEPAD pour 2010 ;
- iv Suivi des Décisions de la Conférence de l'UA sur le NEPAD et Rapport d'activité de la Commission sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA ;
- v Questions diverses ;
- vi Remarques de clôture.

V. TRAVAUX

1. Examen et adoption du projet de programme de travail du Sous-comité sur le NEPAD pour 2010

6. Le Président a présenté le projet de programme de travail du Sous-comité sur le NEPAD pour 2010. Les membres du Sous-comité ont examiné le projet de programme qui portait, entre autres, sur une mission auprès de l'Agence du NEPAD à Midrand (Afrique du Sud), probablement en septembre 2010. Ils ont fait observer qu'il fallait rapidement instaurer une communication avec le NEPAD, afin de disposer de temps suffisant pour procéder aux préparatifs nécessaires en vue de la tenue de réunions avec les différentes Unités/Divisions du NEPAD (le programme adopté est joint en annexe au présent rapport). Ils ont, toutefois, convenu d'avancer la mission proposée auprès de l'Agence du NEPAD, afin de permettre d'en assurer le suivi avant le début du processus budgétaire de l'UA de 2011.

7. S.E. Dr. Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire en charge des Affaires économiques a toutefois indiqué qu'aucune mission auprès du NEPAD n'avait été prévue au budget. Les membres ont proposé que le Président en exercice du Sous-comité sur le NEPAD discute de la question avec le Commissaire et fasse rapport au Sous-comité.

2. Suivi des Décisions de la Conférence de l'UA sur le NEPAD et Rapport d'activité de la Commission sur l'intégration du NEPAD dans les structures et processus de l'UA

8. Lors de la présentation de ce point de l'ordre du jour, Dr. Maxwell M. Mkwezalamba, Commissaire en charge des Affaires économiques, a rappelé le paragraphe 5 de la Décision Assembly/AU/Dec.283 (XIV) de la Conférence des Chefs d'état et de gouvernement de l'Union africaine de janvier/février 2010, relative au mandat approuvé qui porte sur la création d'une Agence de planification et de coordination du NEPAD (APCN), les principaux éléments des structures de gouvernance et de financement de l'APCN ainsi que sur ses activités programmatiques. Il a ajouté que l'institution avait déjà vu le jour à Midrand (Afrique du Sud). Il a, en outre, porté à la connaissance des membres, que le Secrétaire exécutif avait été nommé par le Président de la Commission de l'UA auquel il rend compte. Il les a aussi informés que l'ancien Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de la mise en œuvre du NEPAD avait désormais pour appellation le Comité des Chefs d'État et de gouvernement chargé de l'orientation du NEPAD.

9. En ce qui concerne l'harmonisation des programmes et des activités, il a informé les membres que la Commission de l'UA avait détaché du personnel et procédait à des

affectations à court terme auprès de l'APCN, en vue du partage des connaissances et des expériences.

10. Il a également souligné que dans le cadre de la mise en œuvre du paragraphe 5 de la Décision de la Conférence de l'UA Assembly/AU/Dec.282 (XIV) qui demande à la Commission et à l'Agence du NEPAD, en collaboration avec le Forum africain sur le développement, d'entreprendre une évaluation indépendante sur le respect des engagements pris par le G8 vis-à-vis de l'Afrique et de soumettre ses conclusions au plus tard lors du Sommet du G8 de juin 2010, la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD avait préparé le rapport d'évaluation qui sera soumis au Sommet du G8 qui se tiendra à Muskoka (Canada).

11. En ce qui concerne l'Agence du NEPAD, il a fait observer qu'elle avait été prise en compte dans le budget de l'UA, à compter de l'exercice 2010. Une somme de 3 millions de dollars EU avait été allouée en 2010, étant entendu que l'Agence continuerait de recevoir des contributions volontaires des États membres et de mobiliser également des fonds auprès des partenaires.

12. Il a indiqué que l'Unité de coordination du NEPAD qui servirait de lien entre l'Agence et la Commission de l'UA avait été établie au sein du Cabinet du Président de la Commission de l'UA. À cet égard, le processus de recrutement du personnel était en cours et devrait être achevé dans le courant de l'année.

13. S'agissant du mécanisme de coordination, le Commissaire a affirmé que l'Agence travaillerait en étroite collaboration avec l'Unité de coordination du NEPAD. En outre, le Secrétaire exécutif fera régulièrement rapport au Président de la Commission de l'Union africaine, en tant qu' « autorité de supervision » de l'Agence de planification et de coordination du NEPAD.

14. Il a, toutefois, indiqué qu'il y avait encore quelques problèmes, notamment la nécessité pour tous les départements, divisions et unités de la Commission de l'UA et du NEPAD d'accepter pleinement l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA, ainsi que des problèmes de communication entre la Commission de l'UA et l'Agence, en raison du manque d'interconnectivité en matière de technologies de l'information entre les deux organisations.

15. Pour terminer, il a ajouté que des progrès notables avaient été réalisés au niveau de l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA.

VI. DISCUSSIONS

16. Les membres du Sous-comité ont remercié le Commissaire pour le rapport clair, exhaustif et concis qu'il a présenté sur la mise en œuvre des Décisions 282 and 283 (XIV) de la Conférence des Chefs d'État et de gouvernement. Ils ont indiqué qu'il faudrait éviter de se tromper et de faire référence au Secrétariat du NEPAD plutôt qu'à l'Agence du NEPAD. Ils ont également convenu qu'à l'avenir, et en cas de besoin, le Secrétaire exécutif de l'Agence devrait être invité aux réunions du Sous-comité afin de donner des explications sur des questions spécifiques. Ils ont, toutefois, noté que l'agence avait été consultée avant l'élaboration du rapport. En outre, celui-ci avait été soumis à la Commission de l'UA, étant donné que le Président de la Commission a un pouvoir de supervision d'ensemble sur l'Agence et qu'il a été chargé d'assurer l'intégration du NEPAD.

17. Les membres ont fait observer que la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et d'autres organisations, notamment la Banque africaine de développement (BAD), avaient également des divisions du NEPAD et qu'il fallait donc chercher à comprendre leur rôle. Le Commissaire s'est engagé à se pencher sur la question. Les membres du Sous-comité ont souligné la nécessité de procéder à une définition stricte et claire des domaines de responsabilité hiérarchique entre l'Unité de coordination du NEPAD de la Commission de l'UA et l'Agence du NEPAD, afin d'éviter les doubles emplois.

18. En ce qui concerne le recrutement du personnel de l'Unité de coordination au sein du Cabinet du Président de la Commission de l'UA, des inquiétudes ont été exprimées s'agissant des retards intervenus au niveau du recrutement. Les membres du Sous-comité ont demandé que le recrutement du personnel soit achevé dans les meilleurs délais, afin de permettre à l'Unité de commencer à fonctionner.

19. Ils ont noté que la Commission de l'UA, en collaboration avec l'Agence du NEPAD, a travaillé sur un document du Plan d'action africain NEPAD-UA, auquel tous les États membres ont souscrit. Les membres du Sous-comité ont donc invité la Commission à le distribuer à tous les États membres et aux Ambassadeurs africains présents à Addis-Abeba (Éthiopie).

20. Les membres du Sous-comité ont également remercié le Gouvernement de la République d'Afrique du Sud pour avoir généreusement mis à la disposition de l'Agence du NEPAD à Midrand (Afrique du Sud), les locaux, le mobilier et autres installations. Ils ont noté que les médias avaient mal interprété l'intégration du NEPAD dans les structures et les processus de l'UA, et que certains avaient l'impression que le NEPAD avait cessé d'exister par suite de ce processus. Ils ont demandé la vulgarisation du processus d'intégration, afin de corriger ce malentendu. Ils ont convenu que, lors des

prochaines réunions du Sous-comité, des rapports d'activité complets devraient être présentés comme documents de travail.

21. La Commission de l'UA a informé le Sous-comité que l'Agence du NEPAD avait soumis son projet de structure à la Commission pour qu'il soit examiné par les organes de décision pertinents de la Commission de l'UA. Les membres du Sous-comité ont demandé à la Commission de présenter la structure organisationnelle de la nouvelle Agence.

VII. QUESTIONS DIVERSES

22. Aucune question n'a été proposée à ce point de l'ordre du jour.

VIII. RECOMMANDATIONS

23. Les membres du Sous-comité ont fait les recommandations ci-après :

- Le Sous-comité devrait effectuer une mission auprès de l'Agence du NEPAD en septembre 2010;
- Le Président du Sous-comité et le Commissaire en charge des Affaires économiques devraient étudier les sources budgétaires éventuellement disponibles pour le financement de la mission auprès de l'Agence ;
- Le Rapport du NEPAD/UA sur la responsabilité mutuelle Afrique-G8 devrait être distribué aux États membres ;
- À l'avenir, et en cas de besoin, le Secrétaire exécutif de l'Agence du NEPAD devrait être invité aux réunions du Sous-comité, pour donner les explications nécessaires sur des questions spécifiques ;
- La Commission de l'UA devrait distribuer le Plan d'action NEPAD/UA à tous les États membres ;
- Le processus d'intégration devrait être vulgarisé afin de mettre fin au malentendu selon lequel le NEPAD aurait cessé d'exister ;
- Lors des prochaines réunions du Sous-comité, des rapports d'activité complets devraient être présentés comme documents de travail ;
- La Commission de l'UA devrait soumettre aux membres du Sous-comité le projet de structure de l'Agence du NEPAD.

IX. REMARQUES DE CLÔTURE

24. Le Président a remercié le Commissaire pour sa participation active à la réunion, et la Commission de l'UA pour le rapport exhaustif qu'elle a présenté.

25. Pour terminer, il a remercié tous les membres pour leur participation pleine et entière et pour leur contribution au succès de la réunion.

Annexe 1:

Projet de programme de travail du Sous-comité du COREP sur le NEPAD pour 2010

Première réunion

- Examen de la mission à effectuer auprès des Secrétariats de l'Agence du NEPAD et du MAEP
- Suivi des engagements pris au niveau international sur le NEPAD (réunion éventuelle avec les partenaires internationaux)
- Questions relatives aux ressources humaines et au financement de l'Agence du NEPAD

Deuxième réunion

- Examen des progrès réalisés dans le processus d'intégration
- Stratégies sur l'appropriation du NEPAD par les États membres de l'UA

Troisième réunion

- Évaluation des progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes du NEPAD
- Idées sur la promotion de la diffusion et du plaidoyer du programme du NEPAD

2010

Rapport du sous-comité sur le NEPAD

Union africaine

Union africaine

<http://archives.au.int/handle/123456789/3306>

Downloaded from African Union Common Repository